

DISTRICT DE MONTRÉAL. } COUR DU BANC DU ROI.
Samedi 19 Oct. 1832.

PRÉSENTS—

L'Hon. M. le Juge en Chef REID,
" M. le Juge PYKE,
" M. le Juge ROLLAND.

No, 1685

Ex-parte.

Sur motion du MAIRE et } LA COUR a-
du CONSEIL-DE-VILLE } près avoir ex-
de la Cité de MONTRÉAL. } aminé et revu les
REGLES, REGLEMENS, ORDRES et ORDON-
NANCES additionnels du CONSEIL-DE-VILLE de
la Cité de Montréal; faits par le Maire et le
Conseil-de-Ville de la Cité de Montréal, à une
séance tenue dans leur Salle, en la Cité de Mon-
tréal, Mardi le quinziesme jour d'Octobre cou-
rant, en vertu et sous l'autorité d'un Acte Pro-
vincial passé dans la première Année du Règne
de Sa Majesté GUILLAUME IV, chapitre LIV.
intitulé "*Acte pour incorporer la Cité de Mon-
tréal,*" et avoir entendu FRANÇOIS XAVIER
BENDER, Ecuyer, le seul opposant à leur ho-
mologation, sans-égard à la dite opposition, a
approuvé et confirmé et par ces présentes ap-
prouve et confirme les dits REGLES, REGLE-
MENS, ORDRES et ORDONNANCES additionnels
du CONSEIL-DE-VILLE de la Cité de Montréal.

De par la Cour,

MONK ET MORROGH,

P. B. R.